MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ANTENNE INTERREGIONALE DE PARIS

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté n°11-208 du 24 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

Le PREFET DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE PRÉFET DU LOIRET

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, D. 231-4 et D. 231-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté modifié n°11-208 du 24 octobre 2011 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse d'allocations familiales du Loiret:

Vu la désignation formulée par la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGT-FO);

Vu la désignation formulée par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC);

Vu les désignations formulées par la Confédération Française de l'encadrement CGC (CFE-CGC) ;

Sur proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1er

Les c), d) et e) du point 1 de l'annexe à l'arrêté n°11-208 du 24 octobre 2011 susvisé, sont modifiés comme suit :

- 1. Représentants des assurés sociaux
- c) Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGT-FO)

TITULAIRE Monsieur Jacky PERES

TITULAIRE.....Madame Chantal LIROT

SUPPLEANT....Monsieur Patrick DELAGADO

SUPPLEANT....Monsieur Pierre GAUDIN

d) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

TITULAIRE Monsieur Yves CLEMENT

SUPPLEANT....Monsieur Olivier PELTIER

e) Confédération Française de l'encadrement CGC (CFE-CGC)

TITULAIRE Madame Brigitte BALLADUR-FOURNIER

SUPPLEANT.....Madame Sylvie SETRUK

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2015 Pour le Préfet de région, et par délégation, le Secrétaire général pour les affaires régionales, Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 15.204 enregistré le 25 novembre 2015.